

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE-LIDON

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N° 5.1

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AU 1/7 000

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
05 / 12 / 2017	30 / 07 / 2019	

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du
Le Maire,



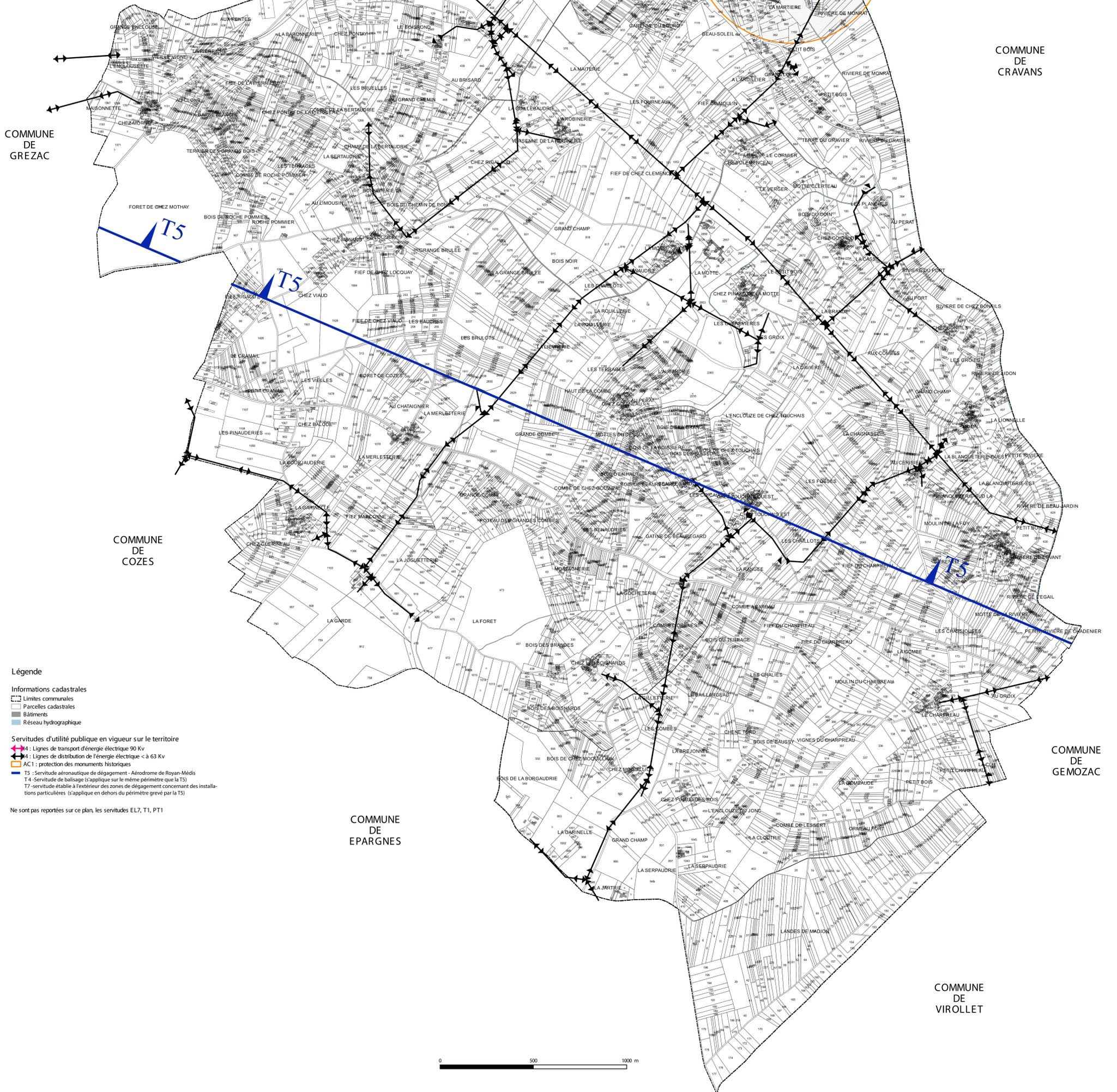
Etudié par
URBAN HYMNS SARL
Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT
Tel : 05 46 91 46 05



COMMUNE DE THAIMS

COMMUNE DE MONTPELLIER-DE-MEDILLAN

COMMUNE DE RIOUX



COMMUNE DE GREZAC

COMMUNE DE CRAVANS

COMMUNE DE COZES

COMMUNE DE GEMOZAC

COMMUNE DE EPARGNES

COMMUNE DE VIROLLET

- Légende**
- Informations cadastrales**
- ▭ Limites communales
 - ▭ Parcelles cadastrales
 - ▭ Bâtimts
 - ▭ Réseau hydrographique
- Servitudes d'utilité publique en vigueur sur le territoire**
- ⚡ T4 : Lignes de transport d'énergie électrique 90 Kv
 - ⚡ T4 : Lignes de distribution de l'énergie électrique < à 63 Kv
 - 🏛️ AC1 : protection des monuments Historiques
 - 🛩️ T5 : Servitude aéronautique de dégagement - Aéroport de Royan-Médis
 - 🛡️ T4 : Servitude de balisage (s'applique sur le même périmètre que la T5)
 - 🛡️ T7 : servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières (s'applique en dehors du périmètre grevé par la T5)
- Ne sont pas reportées sur ce plan, les servitudes EL7, T1, PT1